



Compte rendu de la réunion de rentrée du centre de loisirs 2026 – 07/09/2026

1. Présentation générale du centre de loisirs

La réunion de rentrée du centre de loisirs s'est tenue en présence des familles, de l'équipe d'animation, de la direction de l'école et des représentants de la Ville (1 élue et 2 représentants de la direction enfance jeunesse).

Introduction institutionnelle

Mme Delphine Basille Duprey, conseillère municipale déléguée à l'enfance auprès de Mme Cécile Bréon, a ouvert la réunion. Elle a rappelé l'objectif de cette rencontre : permettre aux familles de mieux connaître les équipes d'animation, le fonctionnement du centre de loisirs et l'organisation des temps périscolaires.

La directrice de l'école s'est ensuite présentée avant de laisser la parole à l'équipe d'encadrement.

Présentation de l'équipe

La direction du centre est assurée par :

- Mickaël, directeur ;
- Fabien, directeur adjoint.

L'équipe d'animation est composée notamment de :

- Sylvie, référente maternelle (MS) sur les temps méridiens, du soir, des mercredis et des vacances pour les moyennes sections ;
- Daniel, animateur en maternelle (GS), présent dans la Ville depuis plus de vingt ans ;
- Daphnée, animatrice en maternelle (PS) ;
- Merlin (CP-CE1) animateur en élémentaire ;
- Anne-Garance, élémentaire sur les temps du midi et maternelle le soir (et volante) ;
- Alexandre, élémentaire (CE2-CM), animateur de l'atelier cuisine ;



- Gabriel, CP en semaine et maternelle (PS) pour le goûter et les mercredis ;
- Benoît, CP-CE1 ;
- Laurent, élémentaire, référent des groupes (CE2-CM) le mercredi.

Missions de la direction

Mickaël a présenté les principales missions de la direction :

- assurer l'organisation et le fonctionnement quotidien du centre avec Fabien ;
- garantir la sécurité physique, psychologique et affective des enfants ;
- accompagner et former les animateurs, notamment ceux qui ne sont pas encore titulaires du BAFA (a priori une auxiliaire d'animation sur le centre SV) ;
- élaborer et mettre en œuvre le projet pédagogique ;
- développer des actions favorisant l'imagination, la découverte et les apprentissages.

Les familles sont invitées à contacter directement Mickaël ou Fabien pour signaler toute difficulté ou situation concernant un enfant.

Mesures de sécurité et organisation

Plusieurs règles de fonctionnement ont été rappelées :

- port obligatoire du badge avec prénom par tous les membres de l'équipe ;
- utilisation de pictogrammes pour identifier les animateurs intervenant auprès des maternelles ;
- affichage hebdomadaire des équipes présentes ;
- présence d'animateurs « volants » en renfort selon les besoins et affichage des noms le jour même ;
- fonctionnement systématique en binôme auprès des enfants de maternelle ;
- accompagnement aux sanitaires assuré par un binôme mixte ou deux animatrices, aucun animateur masculin n'intervenant dans les toilettes. L'animateur masculin reste à la porte des sanitaires ;
- surveillance des dortoirs avec portes ouvertes et présence de deux animateurs ;
- soins apportés aux enfants directement sur le lieu de l'incident (et non à l'infirmerie).



Fonctionnement quotidien

Accueil du matin

- Maternelle : de 7h30 à 8h15.
- Élémentaire : de 7h30 à 8h20.

Temps méridien

Le temps du midi débute à partir de 11h25-11h30 pour une durée d'environ deux heures.

Temps du soir

Les animateurs récupèrent les enfants à la sortie des classes pour le goûter jusqu'à 17h00.

Le fonctionnement est ensuite le suivant :

- temps de récréation ;
- activités encadrées ;
- possibilité de sortie dès 16h30 pour les élémentaires ;
- étude surveillée par des enseignants de 17h00 à 18h00 pour les élémentaires ;
- accueil périscolaire jusqu'à 19h00.

Une présentation des ateliers proposés à partir d'octobre était prévue le 08/09.

Informations administratives

Les familles sont invitées à :

- renseigner avec précision les personnes autorisées à venir chercher leur enfant ;
- signaler toute information relative aux PAI (Projet d'Accueil Individualisé), suivis par Fabien et Mickaël.

Les réservations doivent être effectuées avant le jeudi à 23h59 précédant la semaine concernée.

Les échanges avec les familles se font principalement par courriel ou par téléphone.

Des sorties seront organisées des mercredis et lors des vacances scolaires. Une préparation en amont sera effectuée par l'équipe d'animation.

Organisation du temps du midi



Maternelle

Les enfants sont pris en charge directement dans leur classe à partir de 11h20.

L'organisation comprend :

- appel des enfants ;
- passage aux sanitaires selon les modalités décrites ci-dessus ;
- repas au premier service pour l'ensemble des maternelles ;
- encouragement à l'autonomie (service de l'eau, du pain, etc.) ;
- absence d'obligation de terminer son assiette ;
- sieste pour les petites sections ;
- temps calme, lecture ou activités adaptées pour les moyennes et grandes sections.

À 13h20, les enfants sont remis aux enseignants avec un temps d'échange si nécessaire.

Élémentaire

Le fonctionnement est similaire mais organisé en deux services.

Premier service :

- CP ;
- CE1 ;
- CE2.

Pendant l'attente du second service, des activités sont proposées (origami, jeux, boîtes à jouets, etc.) aux autres classes.

2. Questions / Réponses

Q : Les familles ont appris avant les vacances l'existence d'éléments préoccupants. Pourquoi aucune information n'avait-elle été communiquée plus tôt lors des faits ?

R : Mickaël a indiqué qu'il n'avait pas communiqué à ce sujet car sa hiérarchie lui avait expressément demandé de ne pas évoquer les faits. Il précise qu'il ne s'agissait pas d'une volonté de dissimulation.

Mme Sandrine Betou, responsable Enfance-Jeunesse et hiérarchiquement supérieure de Mickaël, a expliqué que les autorités judiciaires (brigade des mineurs et parquet)



avaient interdit toute communication pendant la phase d'enquête. La communication est devenue possible à la suite d'échanges entre la municipalité et le procureur.

Q : Pouvez-vous expliquer précisément ce qui s'est passé ?

R : Les représentants de la Ville ont indiqué que les enquêtes étant toujours en cours, aucune information complémentaire ne pouvait être communiquée à ce stade.

Il a néanmoins été précisé que :

- trois plaintes contre X ont été classées sans suite ;
- une plainte visant un animateur est toujours en cours ;
- une autre plainte serait également classée sans suite.

Q : Quelles mesures ont été prises pour éviter qu'une telle situation se reproduise ?

R : Un groupe de travail a été mis en place durant l'été incluant les associations de parents d'élèves et les collectifs de parents créés. Des propositions ont été élaborées en juillet et présentées le 27 août. Le compte-rendu de cette réunion est disponible notamment auprès des associations de parents d'élèves (blog). Plusieurs mesures de sécurité ont été renforcées et de nouvelles dispositions adoptées.

Mme Basille Duprey a rappelé qu'aucune dissimulation n'avait été recherchée et que la priorité restait la sécurité des enfants.

Q : Quelles garanties existent lorsqu'un membre de l'équipe est absent ou remplacé ?

R : La Ville recrute des animateurs remplaçants après vérification du casier judiciaire et des habilitations réglementaires. Les profils sont également contrôlés par les services compétents.

Pour les recrutements en CDD :

- entretien avec l'encadrement (Mickael et Fabien) ;
- contrôle des références ;
- mises en situation sur la base d'exercices élaborés avec la Ville ;
- entretien RH complémentaire.

Les animateurs recrutés cette année étaient majoritairement déjà connus des services.

Q : Quelles actions concrètes sont mises en œuvre sur le terrain ?



R : Mickaël et Fabien veillent personnellement à l'application effective des procédures et des nouvelles mesures de sécurité.

Q : Le directeur et le directeur adjoint sont-ils comptabilisés dans les taux d'encadrement ?

R : Non. Le directeur et le directeur adjoint ne sont pas inclus dans les effectifs réglementaires d'encadrement.

Q : Comment les équipes sont-elles encouragées à signaler des comportements inquiétants ?

R : Laurent a rappelé que tout fait ou comportement préoccupant doit être signalé immédiatement à Mickaël ou à Fabien, conformément aux procédures internes. Il a souligné que ce mode de fonctionnement est en place au sein de l'équipe depuis plusieurs années.

Q : Comment sont gérés les déplacements aux toilettes en maternelle ?

R : Les activités sont interrompues lorsque nécessaire afin que l'ensemble du groupe puisse être accompagné collectivement aux sanitaires en respectant les mesures décrites ci-dessus.

Q : Quels sont les ratios d'encadrement ?

R :

Vacances scolaires :

- Maternelle : 1 animateur pour 8 enfants ;
- Élémentaire : 1 animateur pour 12 enfants.

Mercredis :

- Maternelle : 1 pour 10 ;
- Élémentaire : 1 pour 14.

Temps du soir :

- Élémentaire : 1 pour 14.

Il a été précisé que les effectifs du mercredi sont généralement plus favorables que les minimas réglementaires.

Q : Les parents peuvent-ils connaître l'identité complète des animateurs ?



R : Le choix actuel de la municipalité est de ne communiquer que les prénoms des animateurs.

Concernant les photographies ou trombinoscopes, il a été indiqué que les agents ne peuvent être contraints à diffuser leur image, notamment compte tenu des risques liés à l'utilisation de l'intelligence artificielle.

Q : Les effectifs d'encadrement peuvent-ils être augmentés ?

R : La possibilité de recrutements complémentaires reste ouverte selon les besoins.

Q : Comment sont gérées les absences afin de maintenir la présence de personnel féminin, notamment en maternelle ?

R : Les remplacements privilégient autant que possible la présence d'animatrices. Il a également été rappelé que les ATSEM sont présentes sur certains temps, notamment sur le temps méridien.

Q : Pourquoi les mesures semblent-elles plus nombreuses en maternelle qu'en élémentaire ?

R : Les temps jugés les plus sensibles (sieste, accompagnement aux sanitaires, aide à l'habillage) concernent principalement les maternelles. Les enfants d'élémentaire étant davantage autonomes, les procédures diffèrent.

Q : Comment le projet pédagogique prend-il en compte les enjeux de transparence et de protection de l'enfance ? Quelles sont les formations prévues ?

R : Mickaël et Fabien ont indiqué que plusieurs modules de formation seront prochainement proposés aux équipes sur ces thématiques. Les formations proposées par le SDJES doivent être déployées dans les prochaines semaines.

Q : Comment aider les enfants à exprimer d'éventuelles difficultés ? Exprimer un mal-être ?

R : Pour les élémentaires, la « boîte à papillons » permet aux enfants d'exprimer anonymement d'éventuelles préoccupations ou problèmes.

<https://www.associationlespapillons.org/>

Les messages sont collectés puis transmis à une association qui s'appuie sur des psychologues pour leur analyse.



Pour les plus jeunes, l'accent est mis sur la stabilité des référents (animateurs, ATSEM, enseignants) afin de favoriser la parole. Des échanges réguliers avec les familles sont également possibles.

Q : Comment est assurée la coopération entre l'école et le centre de loisirs ?

R : La directrice de l'école a annoncé que l'accueil du matin des enfants se ferait désormais directement dans les classes afin de favoriser les échanges entre enfants et enseignants.

Les équipes enseignantes et périscolaires poursuivront leur travail de coordination autour des besoins des enfants.

Q : Comment les animateurs sont-ils accompagnés sur le plan émotionnel après les événements récents ?

R : Une réunion d'équipe a été organisée lors de la rentrée afin de permettre aux animateurs d'échanger et de se projeter dans leur mission.

Les équipes ont été sensibilisées à l'importance des distances professionnelles. Les animateurs privilégient davantage les échanges verbaux, l'écoute et le dialogue pour rassurer les enfants plutôt que les contacts physiques.

Il a été rappelé que les animateurs engagent à la fois leur responsabilité pénale et leur responsabilité professionnelle dans l'exercice de leurs fonctions.

Q : Que se passe-t-il lorsqu'une personne mise en cause bénéficie d'un classement sans suite ?

R : Il a été rappelé qu'un classement sans suite signifie l'absence de faits établis sur le plan judiciaire. Toutefois, dans le cas évoqué, le contrat de la personne vacataire concernée n'a pas été renouvelé à Vincennes.

Q : Qui est autorisé à effectuer les changes des enfants en maternelle ?

R : Seules les animatrices sont habilitées à réaliser les changes. Chaque intervention fait l'objet d'un suivi dans un cahier dédié, en lien avec les ATSEM.

Q : Quel est le niveau de qualification des équipes ?



R :

- Tous les agents recrutés en CDD sont titulaires du BAFA.
- Les vacataires peuvent être en cours de formation.
- La réglementation autorise jusqu'à 20 % d'animateurs non diplômés, seuil que la direction cherche à éviter.
- Selon les chiffres communiqués, 91 % des animateurs de la Ville sont diplômés.

Q : Quelles formations complémentaires sont prévues ?

R : Les associations de parents d'élèves ont indiqué souhaiter la mise en place de formations obligatoires sur :

- les violences sexuelles pour tous les animateurs (et pas seulement les directions des centres) ;
- le repérage et le recueil de la parole des enfants (méthode EVARS) ;
- les dispositifs de prévention auprès des enfants, notamment à travers des interventions extérieures et des spectacles de sensibilisation.

Conclusion

La réunion a permis de présenter l'organisation du centre de loisirs, les équipes encadrantes et les principales règles de fonctionnement. Une large partie des échanges a porté sur les mesures de protection de l'enfance et les dispositifs renforcés mis en place à la suite des événements récents ayant concerné le secteur périscolaire. Les représentants de la Ville, la direction du centre et les familles ont réaffirmé leur volonté commune de garantir un cadre sécurisé, transparent et propice au bien-être des enfants.